

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 11 (1907)

Erratum: Corrigenda
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Corrigenda.

- S. 112 Anm. 1 gehört zu Fig. 15 auf S. 111.
 „ Z. 15 v. o. setze hinter Cur ¹⁾.
 „ Z. 2 v. u. setze statt ²⁾ ein ¹⁾.
 „ Z. 6 u. 1 v. u. setze statt ³⁾ ein ²⁾.
- S. 117 setze die Fussnote: ¹⁾ Vgl. ZEMP Fig. 21 und 23.
- P. 148, l. 5, fermez les guillemets après dont et rouvrez-les avant on; l. 6, supprimez-les après trouve.
- P. 150, l. 43, au lieu de ilté, lisez lité.
- P. 153, l. 17, au lieu de bevitorio, lisez bevitioio.
- Ib., n. 1, au lieu de Pâturage au dessus de Collonges, lisez Lieu dit de la commune de Collonges.
- P. 154, l. 13, mettez un point avant Tzouatzo.
- Ib., l. 34, lisez chemin de fer.
- Ib., n. 3, au lieu de p. 8, lisez p. 148.
- P. 158, second alinéa, l. 4, lisez **Corin** (Curius), Olon (Aulus).
- Ib., l. 8, au lieu de p. 3, lisez p. 146.
- Ib., n. 4, mettez une virgule après (art. Ollon).
- P. 159, l. 28, au lieu de p. 11, lisez p. 149.
- Ib., n. 2, au lieu de p. 30, lisez p. 160.
- P. 160, l. 26, mettez l'appel de la n. 5 après la parenthèse.
- Ib., n. 3, au lieu de p. 29*, lisez p. 159.
- Ib., n. 5, au lieu de p. 22, lisez p. 155.
- P. 161, l. 9, mettez une virgule après (art. Allaman).
- Le compte rendu de l'Essai de toponymie de M. H. Jaccard ayant été mis en pages et tiré à l'insu et contre le gré de l'auteur et du directeur français des *Archives* ceux-ci déclinent toute responsabilité pour les fautes corrigées ci-dessus, sauf celles de la p. 153.
- S. 256 Z. 2 v. o. l. -Kalenden.
- S. 262 Z. 7 v. u. l. H. Schweizer.
- S. 266 Z. 19 v. o. tilge das Komma hinter Pulsabant.
-